Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213503436-20260416-2026_34-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE
TRESBŒUF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TRESBŒUF

Séance du 7 avril 2026

Effectif légal : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 14
Absents représentés : 1
Nombre de votants : 14
Quorum réuni

Le sept avril deux mille vingt-six,
Le conseil municipal de la commune de TRESBOEUF s'est réuni dans la salle Jean-Baptiste Chevrel, sur convocation en date du trente mars deux mille vingt-six, adressée par M.HUREL David, Maire.

Sont présents : Mme BOISNARD Christine, M. HUREL David, Mme LOUIS Gwénola, M. NIMAL Gérald, Mme ROUX Laurence, M. GALODE Jean, Mme GUILLAUME Sophie, M. BOURNICHE Romain, Mme HELMBOLD Cassandre, M. GUILLOU Josselin, Mme LECLAIR Virginie, M. BLANCHARD Olivier, Mme LETANG Patricia, M. LOYER Alexis.

Pouvoirs : Absente représentée
Mme HELMBOLD Cassandre par M.BOURNICHE Romain

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de désigner à main levée le secrétaire de séance. Mme LOUIS Gwénola a été désignée en qualité de secrétaire de séance (article L. 2121-15 du CGCT).

Convention d'utilisation de la salle 2ème étage Vieux Presbytère avec le comité des fêtes- délibération 2026-34
M. Le Maire informe le conseil municipal que le Comité des fêtes va s'installer au 2ème étage du vieux presbytère. Il s'agira surtout d'un local pour les tâches administratives. Leur matériel ne sera pas stocké à cet endroit. Une convention d'utilisation sera signée entre la commune et le Comité des fêtes.

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité,

- Approuve la convention d'utilisation de la salle du 2ème étage du Vieux Presbytère,
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette convention.

Pour extrait conforme,
Le Maire

HUREL David